



MOBILITÉ DOUCE

La politique des transports suisse souhaite que les besoins actuels et futurs en matière de mobilité soient satisfaits de la manière la plus rentable et la plus écologique possible. L'accroissement de la part des déplacements non motorisés y jouera certainement un rôle non négligeable.

La mobilité douce (c'est-à-dire les déplacements qui se font à la seule force musculaire) représente un potentiel considérable, encore inexploité, d'amélioration du système de transport, de mobilité non polluante (air, bruit, CO₂) et de stimulation de la santé publique. Elle renforce l'écotourisme et permet de réduire les dépenses privées et publiques en transports. C'est la raison pour laquelle la politique suisse des transports s'astreint depuis quelques années à encourager la mobilité douce (MD), au quotidien et pendant les loisirs. Aux côtés du trafic individuel motorisé (TIM) et des transports publics (TP), la MD essaye de se hisser au rang de troisième pilier dans la structure des transports de personnes, soit comme mode individuel, soit en combinaison avec un autre mode.

L'OFROU a la mission délicate de mettre en place au niveau fédéral les conditions les plus avantageuses possibles pour promouvoir et renforcer la MD. C'est pourquoi il soutient les cantons entre autres de la manière suivante :

- en contribuant financièrement à l'aménagement d'infrastructures MD dans les villes et les agglomérations,
- en éditant des guides de recommandations, des directives et des normes,
- en menant des recherches de base et en appuyant les projets pilotes,
- en adaptant le droit des transports,
- en évaluant et en supervisant.

Dans le domaine des loisirs, l'OFROU soutient par exemple les projets « La Suisse à pied » et « La Suisse à vélo », qui sont parus en avril 2008 (voir pages 30/31).

La protection des voies de communication historiques, d'importance nationale, fait également partie de la mobilité douce. L'entretien et la préservation de ces ouvrages, aujourd'hui reconnus comme des biens culturels, sont ancrés dans la législation concernant la protection de la nature et du paysage. La nouvelle ordonnance sur la protection des voies de communication historiques (OIVS) permettra de préciser et de concrétiser les bases servant à la mise en œuvre des tâches légales.

En tant que service de la Confédération chargé de la protection des voies de communication historiques, l'OFROU assume principalement les tâches suivantes :

- il se prononce sur les projets de la Confédération tels que l'amélioration des pâturages, l'aménagement de forêts, de routes ou de lignes ferroviaires,
- il soutient financièrement les projets cantonaux relatifs à la protection, à la préservation et à l'entretien des voies de communication historiques,
- il informe les autorités et le public de l'état des voies de communication historiques et les conseille,
- il encourage l'intégration des voies de communication historiques dans le réseau des chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre.

Pour de plus amples informations :
www.langsamverkehr.ch



On entend par mobilité douce (MD) le fait de se déplacer à pied, sur roues ou sur roulettes, à la seule force musculaire humaine.



CHEMINS HISTORIQUES

Projet d'inventaire fédéral

Le projet d'inventaire fédéral des voies de communication historiques suisses à protéger (IVS) définit les objets d'importance nationale, conformément à la loi sur la protection de la nature et du paysage.

Les infrastructures de transport figurant sur la carte d'inventaire sont les témoins des ouvrages d'art d'autant. Elles se classent en trois catégories, selon leur valeur historique et architecturale :

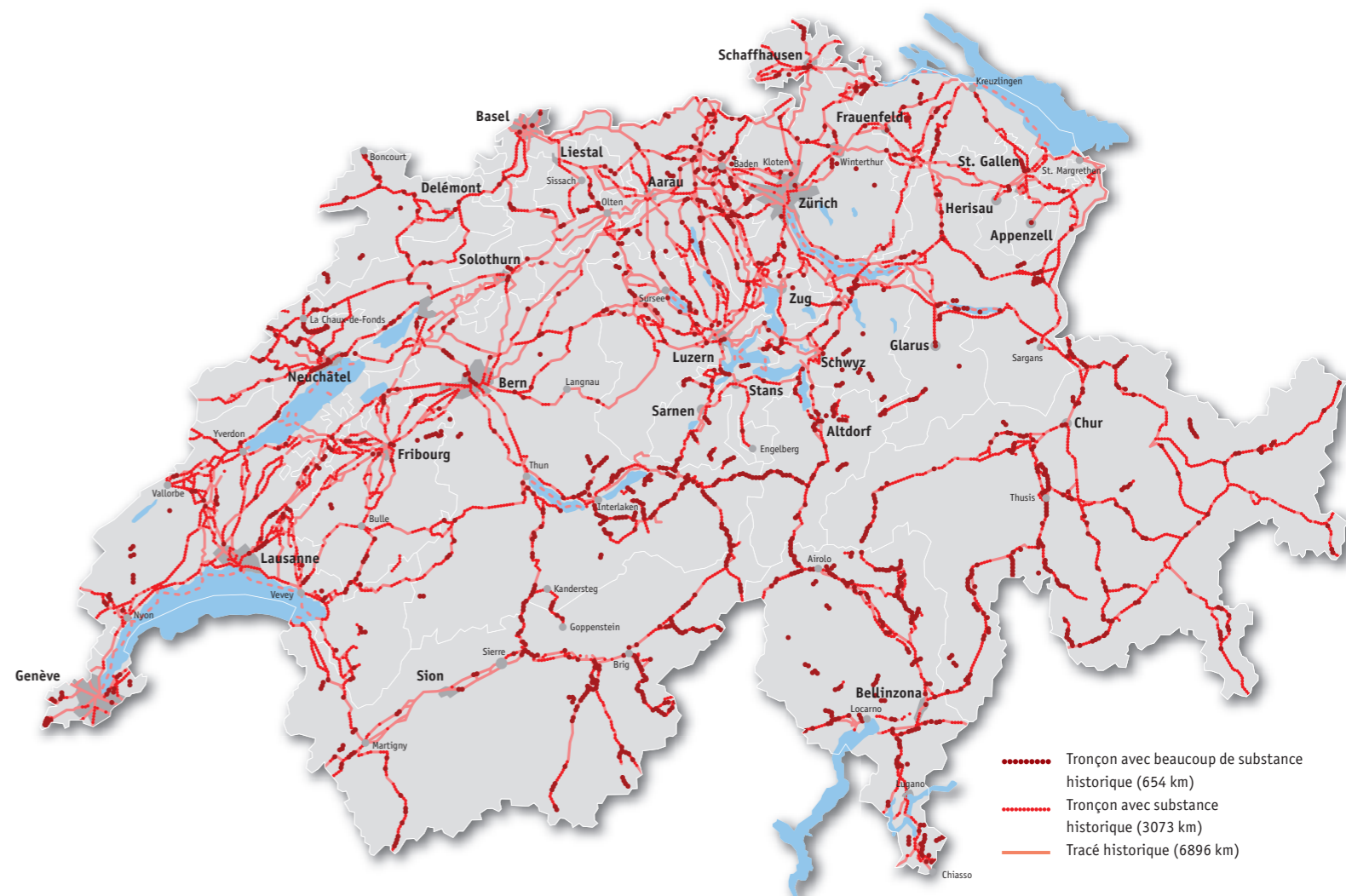
- tronçon avec beaucoup de substance historique
- tronçon avec substance historique
- tracé historique

De nombreux chemins ne sont reconnaissables sur le terrain que par leur tracé historique ; leur substance originelle a presque entièrement disparu. Les mesures de protection et de conservation de la Confédération se concentrent sur les deux premières catégories, pour lesquelles la substance historique est encore bien visible.

Informations complètes concernant l'IVS :

www.ivs.admin.ch. Le site contient aussi une carte interactive des chemins historiques ainsi que des explications et des photos pour chaque objet d'importance nationale.

Exemples d'exploitation attrayante et appropriée des chemins historiques : www.itineraires-culturels.ch et www.wanderland.ch (Culture).





CHEMINS DE RANDONNÉE

Routes nationales et régionales

Grâce à un réseau de 60 000 km de chemins, la randonnée en Suisse est l'une des activités de loisirs et de vacances les plus appréciées.

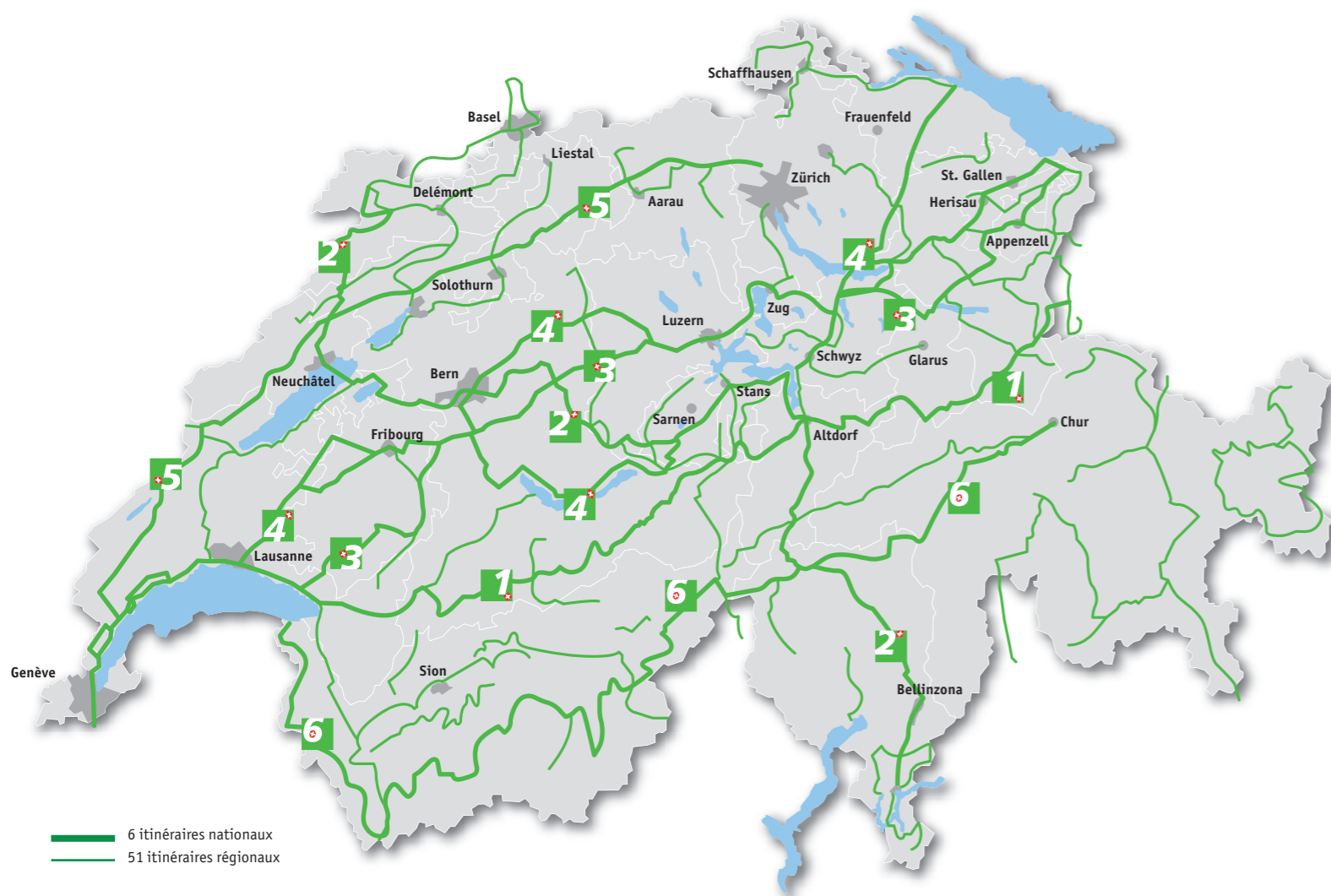
Depuis avril 2008, les 6300 km d'itinéraires nationaux et régionaux de plusieurs jours que compte le réseau de La Suisse à vélo sont signalés par des panneaux verts et un numéro. Cette signalisation reprend le principe de balisage des itinéraires vélo ; elle a été fixée par l'OFROU au moyen de la norme suisse pour la signalisation du « trafic lent ».

Informations détaillées concernant les itinéraires :
www.wanderland.ch



Itinéraires nationaux

- 1 **Via Alpina**, Vaduz-Montreux
- 2 **Trans Swiss Trail**, Porrentruy-Lugano
- 3 **Chemin panorama alpin**, Rorschach-Genève
- 4 **Via Jacobi**, Rorschach/Constance-Genève
- 5 **Chemin des Crêtes du Jura**, Dielsdorf-Nyon
- 6 **Chemin des cols alpins**, Coire-St-Gingolph



Composé de 3300 km d'itinéraires nationaux lors de son lancement en 1998, le réseau de La Suisse à vélo est aujourd'hui long de 8500 km.

CHEMINS CYCLABLES

Itinéraires nationaux et régionaux



Forte des expériences positives réalisées avec les neuf itinéraires nationaux, la Suisse à vélo a ajouté plus de 50 itinéraires régionaux à son réseau, aujourd'hui long de 8500 km. Plus de 150 mio de km sont parcourus chaque année sur les neuf itinéraires nationaux, dont le chiffre d'affaires est de 100 à 150 mio de francs.

Itinéraires nationaux

- 1 **Routes du Rhône**, Andermatt-Genève
- 2 **Route du Rhin**, Andermatt-Bâle
- 3 **Route Nord-Sud**, Bâle-Chiasso
- 4 **Route panorama alpin**, St. Margrethen-Aigle
- 5 **Route Mittelland**, Romanshorn-Lausanne
- 6 **Route des Grisons**, Coire-Martina/Bellinzone
- 7 **Route du Jura**, Bâle-Nyon
- 8 **Route de l'Aar**, Oberwald-Koblentz
- 9 **Route des lacs**, Montreux-Rorschach

Informations détaillées concernant les itinéraires :
www.veloland.ch

